



Ecole
Supérieure
Art
Avignon

École supérieure d'art d'Avignon
500 chemin de Balgne-Pieds
84000 AVIGNON
Tel : 04 90 27 04 23

Envoyé en préfecture le 01/07/2021

Reçu en préfecture le 01/07/2021

Affiché le



ID : 084-200027258-20210701-2021_D217-DE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 JUIN 2021

Délibération n°4 Compte administratif 2020

À la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, l'ordonnateur établit le **compte administratif** du budget principal. L'ordonnateur rend alors compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l'exercice ;
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu la délibération du 6 mars 2020 du Conseil d'administration relative à l'approbation du budget prévisionnel 2020 ;

Vu la délibération du 17 juin 2020 du Conseil d'administration relative à l'approbation du budget supplémentaire 2019 ;

Vu la délibération du 28 juin 2021 du Conseil d'administration relative à l'approbation du compte de gestion 2020 ;

PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 :

Conformément au compte administratif transmis en annexe à la présente délibération, le compte administratif 2020 est arrêté de la manière suivante :

II/ POUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

1. DÉPENSES SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Réalisation de l'exercice : 1 794 474,61 €

+ report de l'exercice 2019 : 0 €

TOTAL RÉSULTAT DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 1 794 474,61€

2. RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Réalisation de l'exercice : 1 768 287,35€

+ reprise de l'excédent 2019 : 397 797,17 € (reprise de l'excédent 2019)

TOTAL RÉSULTAT DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 2 166 084.52€

RÉSULTAT SECTION DE FONCTIONNEMENT recettes – dépenses = 371 609.91€ (excédent)

Il est constaté un déficit de recettes liées à la non-perception en 2020 des frais d'inscription des ateliers libres compte tenu de leur suppression pour cause de pandémie nationale.

Ce résultat est explicité en grande partie par la reprise de résultat de l'année N-1.

II/ POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

1. DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

Réalisation de l'exercice : 22 887,09 €
 + report de l'exercice 2019 : 0€

TOTAL RÉSULTAT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 22 887,09€

2. RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

Réalisation de l'exercice : 76 358,35€
 + report de l'exercice 2019 : 101 492,09€ (excédent)

TOTAL RÉSULTAT DES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 177 850,44€

RÉSULTAT SECTION D'INVESTISSEMENT recettes– dépenses = 154 963.35€ (excédent)

Ce résultat est explicité par une maîtrise des dépenses d'investissement dans le cadre d'un budget très contraint.

III/ RÉSULTAT DE LA CLÔTURE 2020 :

Résultat global de l'exercice 2020 (I + II) = 526 573.26€

Le Conseil d'Administration, en date du 28 juin 2021 après en avoir délibéré :

	Vote
Nombre de présents	14
Nombre de votants	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

ARTICLE 1 : il est décidé d'approuver le compte administratif résultats ainsi déterminés.

ARTICLE 2 : il est décidé de déclarer toutes les opérations de l'exercice 2020 définitivement closes.

**Le Président du Conseil d'administration
Damien MALINAS**

